

SOCIETE MUTUELLE D'ASSURANCE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS  
SOCIETE D'ASSURANCE MUTUELLE A COTISATIONS VARIABLES - ENTREPRISE REGIE PAR LE CODE DES ASSURANCES - 775 684 784 RG Paris  
Siège social et Direction générale : 114 avenue Emile Zola - 75739 Paris cedex 15 - Téléphone 01 40 59 70 00 - Télécopie 01 45 78 87 40 - www.smabtp.fr

2110523104603820000200



Notre référence à rappeler  
dans toute correspondance :

N° sociétaire : 077517Q  
N° contrat : 5626000/001 390570

Pour tout renseignement contacter :

Site de gestion  
SMABTP CAEN  
PERICENTRE 2 COTE DE NACRE  
BP 5031  
14076 CAEN CEDEX 5  
Tél. : 02.31.46.18.00  
Fax : 02.31.46.18.29

SARL BOCARO RG DECOR  
7 bis RUE M.J.A. CONDORCET  
76300 SOTTEVILLE LES ROUEN

ARRIVEE-COURRIER

14 JUIN 2011

U. G. CAEN

**BATIengagement**  
**CONTRAT D'ASSURANCE**  
**INDEMNITES DE LICENCIEMENT DES ENTREPRISES ARTISANALES DU BTP**  
**Conditions particulières**

**Adhésion aux statuts**

Vous reconnaissez avoir reçu un exemplaire des statuts de la SMABTP, vous vous engagez à vous y conformer et déclarez ainsi adhérer à notre société.

Votre adhésion est acceptée au nom de la SMABTP par le Directeur général.

Le sociétaire déclare n'employer pas plus de 20 ouvriers. Si cette condition n'est plus remplie, il s'engage à en informer immédiatement la SMABTP.

**Date d'effet du contrat : 19/05/2011**

**Echéance principale : 1<sup>er</sup> janvier**

**Modalités de règlement**

La cotisation provisionnelle prévue aux conditions générales est payable le premier jour de chaque échéance trimestrielle. La somme à régler à la signature figure sur le décompte de cotisation joint.

N° sociétaire : 077517Q  
N° contrat : 5626000/001 390570

### Article 1 - Objet

Le contrat a pour objet de garantir au sociétaire le remboursement d'une fraction des indemnités légales ou conventionnelles versées à ses ouvriers faisant l'objet d'un licenciement, en application de la Convention Collective Nationale en vigueur à la date de survenance du sinistre, ou à défaut des dispositions du Code du Travail.

### Article 2 - Collège(s) assuré(s) et garantie(s) souscrite(s)

Garanties souscrites	Description des garanties
<b>Collège : Ouvriers</b> <b>CCN DES OUVRIERS DU BATIMENT</b>	
<b>Licenciement " origine non économique "</b>	Remboursement de l'indemnité de licenciement versée au collaborateur faisant l'objet d'un licenciement. La présente garantie est limitée aux seuls licenciements résultant de : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ l'accident ou la maladie du collaborateur ;</li> <li>■ l'inaptitude, professionnelle ou non, du collaborateur ;</li> <li>■ la maladie ou l'accident du chef d'entreprise entraînant une absence prolongée au delà de six mois ;</li> <li>■ le décès du chef d'entreprise.</li> </ul> Remboursement de l'indemnité de rupture conventionnelle calculée, au maximum, sur la base des indemnités légales ou conventionnelles de licenciement.

Les indemnités compensatrices de préavis que vous devez à vos collaborateurs sont exclues de la présente garantie.

Les limites et conditions de garantie sont détaillées dans les conditions générales du contrat.

### Article 3 - Cotisation(s) d'assurance

Le taux de cotisation applicable sur la masse salariale est défini en fonction de l'âge du chef d'entreprise à la prise d'effet du contrat.

Le sociétaire déclare être âgé de 48 ans à la souscription du contrat.

Garanties	Coefficient d'appel	Taux de cotisation HT
<b>Collège : Ouvriers</b> <b>CCN DES OUVRIERS DU BATIMENT</b>		
Licenciement " origine non économique "	100 %	0,60 %

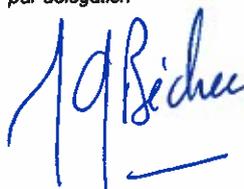
Le taux de cotisation mentionné ci-dessus est susceptible d'être révisé. Il correspond au taux appliqué à la date d'effet du contrat. Sa reconduction ou révision sur l'exercice suivant sont soumises à l'appréciation du Conseil d'Administration de la SMABTP.

Vous reconnaissez avoir reçu un exemplaire des documents suivants :

- la notice d'information (réf. P2104) et la notice fiscale (réf. P2105) lors de la remise de la demande d'assurance,
- les conditions particulières,
- les conditions générales du contrat (réf. P0870D),
- les statuts de la SMABTP (réf. P0003I).

Fait en 2 exemplaires  
à CAEN  
le 23 mai 2011

Le Directeur général  
*par délégation*



Le Souscripteur

**Bruno BOQUIÉ**  
Gérant



**SARL BOCARO RG DÉCOR**

7 bis, rue MJA Condorcet  
76300 SOTTEVILLE LES ROUEN